

chantant l'hymne de la reconnaissance et du bonheur: "Magnificat anima mea Dominum."

Quel beau spectacle, N. T. C. F., et comment ne pas croire à la stabilité de cette œuvre admirable! N'est-il pas évident que la Ste-Vierge a choisi le Cap pour un lieu de pèlerinages proprement dit? ce petit coin de terre est vraiment la porte du ciel, "verè non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli."

Le Rév. M. Eug. Duguay, qui hérita des vertus de son prédécesseur, le Très Rév. M. Luc Désilets, se dévoua avec un zèle, que Nous avons eu occasion de louer, à l'œuvre des pèlerinages. Mais le bon pasteur ne pouvait suffire à tant de fatigues et de travaux. Il fut heureusement secondé dans ses efforts, comme, du reste, l'avait été son distingué prédécesseur par un envoyé du bon Dieu, l'humble Père Frédéric, gardien du Commissariat de Terre-Sainte. Le bon Père, témoin convaincu de la foi des populations et des faveurs de Marie, se fit généreusement le coopérateur et l'aide du Curé de la paroisse dans le soin de la confrérie du Rosaire, la desserte du sanctuaire et la réception des pèlerinages. L'ascendant que lui donnait sa vertu éprouvée, Nous permet même de lui attribuer une large part du succès obtenu jusqu'aujourd'hui.

Notre vénéré prédécesseur, Mgr Lafèche, encouragea en plusieurs circonstances, par des actes de son autorité épiscopale, les promoteurs de cette œuvre et les fidèles qui accouraient plus nombreux chaque année, aux pieds de la Vierge du Cap. Cependant avant de reconnaître le sanctuaire comme un lieu de pèlerinages, il fallait agir avec la prudence que l'Eglise recommande en pareille occurrence. Nous avons, dans un Mandement, promulgué en mil neuf cent, adopté certaines dispositions provisoires, afin de prolonger quelque temps encore la période d'épreuves de cette œuvre naissante. Aujourd'hui, Nous reconnaissons que la Providence veut que la Reine du Ciel reçoive dans la petite église du Cap les hommages particuliers de ses dévots serviteurs. Nous reconnaissons que ce n'est pas une œuvre qui soit menacée de disparaître avec le talent ou le zèle individuel; elle a eu ses difficultés et ses obstacles, elle n'a fait que s'accroître et progresser, elle durera.

II

Cédant à cette conviction, Nous avons cru correspondre aux desseins de la Providence en appelant à la desserte de la paroisse des religieux, qui seraient en même temps les gardiens du précieux sanctuaire, lequel recevrait ainsi une organisation définitive. A Notre appel sont accourus les Oblats de Marie Immaculée. Rien de plus convenable que les vrais fils de Marie soient chargés spécialement des intérêts de leur Mère. Aussi Nous sommes heureux d'avoir à Nos côtés ces bons Pères, dont le mérite Nous est connu, et